

6. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Suite)**

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2018

2019

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 8 janvier 2019, 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **RODRIGUE ROY, maire**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sont présents les conseillers :
Monsieur Philippe Carroll, monsieur Jocelyn Fournier, madame Lucienne V. Ouellet et monsieur Jacques Vachon, le tout formant quorum sous la présidence de **RODRIGUE ROY** maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19h30

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Rés. : 2019-001

Il est proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

3. **APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN DÉCEMBRE**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Rés. : 2019-002

Il est dûment proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance tenue le 17 décembre 2018.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

**4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET
AUTORISATION DE PAIEMENT**

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 8 janvier 2019 ;

Rés. : 2019-003

Il est dûment proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie (mois) :	9 811.45 \$
Dépenses incompressibles payées en (mois)	633.21 \$
Comptes à payer du mois :	22 079.56 \$

**4.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2018-0215 : POUR FIXER
LE TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'ANNÉE 2019**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Grand-Métis a adopté le budget financier pour l'exercice financier 2019, le lundi 17 décembre 2018 ;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 262 de la Loi sur la fiscalité municipale, le ministère des Affaires municipales a adopté un règlement permettant le paiement des taxes en trois versements, pour les comptes de taxes de trois cents dollars et plus ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Grand-Métis a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été donné et un projet de règlement a été adopté à la séance régulière du 17 décembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE;

Rés. : 2019-004

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement 2018- 0215 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**4.3 CAPITAL ET INTÉRÊTS PAYABLES À LA CAISSE
POPULAIRE DESJARDINS DE LA MITIS POUR LE
RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 3**

Rés. : 2019-005

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseiller présents d'autoriser le remboursement de la somme de 1 985.98 \$ à la Caisse populaire Desjardins pour le paiement des intérêts pour le financement du projet relatif à la programmation de travaux de voirie local de la taxe d'accise.

- 4.4 **DÉMISSION CONSEILLER / siège no 6**
 Rés. : 2019-006 Il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission de monsieur Luc Fournier comme conseiller au siège no 6 et de déposer aux archives de la Municipalité la lettre de démission de M. Fournier datée du 17 décembre 2018.
- 4.5 **AVIS DE VACANCE : POSTE DE CONSEILLER, SIÈGE NO.6**
 Avis est donné, conformément à l'article 333 de la LERM, aux membres du conseil municipal de la vacance au poste de conseiller no. 6 suite à la démission de monsieur Luc Fournier. Une procédure d'élection partielle sera entreprise par le président d'élection conformément aux articles 335 et suivants de la loi.
- 4.6 **ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL**
 Considérant qu'il est important d'avoir une politique municipale permettant à tous les employés de la municipalité d'avoir un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique;
 Considérant qu'il est important pour les gestionnaires de la municipalité d'avoir une approche systématique de prévention et d'intervention à l'égard du harcèlement psychologique;
 Considérant la recommandation de la direction générale;
 Rés. : 2019-007 Il est proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce conseil adopte la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail 2018-01, déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.
 Ladite politique fera l'objet d'une publication et sera distribuée à tous les employés de la municipalité afin qu'ils reconnaissent les règles d'éthique inhérentes à l'application de celle-ci.
- 4.7 **NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE 2019**
 Rés. : 2019-008 Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice fasse un appel de d'offres pour l'audit de la municipalité auprès de trois firmes comptables. Pour une période de 3 ans.
- 4.8 **RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE L'ADMQ POUR 2019**
 Rés. : 2019-009 Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la somme de 811,00\$ plus taxes à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour le paiement de la cotisation annuelle et de l'option assurance juridique.
- 4.9 **COMITÉ INTERMUNICIPAL EN LOISIR – versement 2019**
 Rés. : 2019-010 Il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les versements trimestriels 2019 pour le Comité intermunicipale en loisirs au montant de 2371.03\$ pour un montant annuel total de 9 484.11\$.

4.10 FORMATION WEB – ADMQ/FQM – LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL : LES DERNIÈRES MODIFICATIONS

Rés. : 2019-011

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre à la directrice de suivre une formation web sur la Loi sur les normes du travail : Les dernières modifications, au coût de 98.80\$ plus taxes.

4.11 PROGRAMME DE DEMANDE – EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2019

Rés. : 2019-012

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de permettre à la directrice générale à formuler une demande d'aide financière à Emplois d'été Canada 2019 pour l'embauche d'un étudiant pour la période estivale 2019.

4.12 APPUI AUX CERCLES DE FERMÈRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières du Québec sollicitent l'appui des différentes municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières, par leur bénévolat, soutiennent plusieurs causes locales à travers la province;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières distribuent dans les hôpitaux, les CSSS, à certaines églises et auprès des démunis des milliers d'objets faits par ses membres;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières distribuent des objets de première nécessité dans les maisons de femmes battues et de soins palliatifs, à Centraide, à la Société du Cancer et à la Saint-Vincent-de-Paul, à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières amassent des fonds pour de nobles causes, dont la fondation OLO, qui aide les futures mamans dans des milieux défavorisés à donner naissance à des bébés en santé, MIRA qui poursuit l'objectif d'accroître l'autonomie des personnes handicapées et de favoriser leur intégration sociale en leur fournissant des chiens développés et entraînés pour répondre à leurs besoins en adaptation et en réadaptation, ainsi qu'à l'Associated Country Women of the World (CWWW), dont le mandat est de financer des projets à travers le monde pour aider les femmes pauvres à changer leur avenir ainsi que celui de leurs enfants;

CONSIDÉRANT QUE plus de 450 municipalités de la province ont appuyé le projet rassembleur des «Tricots graffitis» et que celui-ci a eu des retombées économiques sur toutes les municipalités grâce à la Route des tricots graffitis, qui a permis à plusieurs municipalités de se faire connaître;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grand-Métis est fière d'appuyer différents projets des Cercles de Fermières;

Rés. : 2019-013

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer les Cercles de Fermières du Québec dans leur sollicitation d'aide auprès d'autres municipalités.

6. CORRESPONDANCE

6.1 DÉCLARATION CITOYENNE : URGENCE CLIMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre et l'augmentation de la température moyenne du globe dérèglent rapidement le climat de notre planète et sont en voie de compromettre les générations actuelles et futures;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des études scientifiques démontre la nécessité d'agir en vue d'inverser la tendance;

CONSIDÉRANT QUE le dernier Rapport spécial, approuvé le 6 octobre 2018 par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), principal organisme international chargé d'évaluer les activités scientifiques consacrées aux changements climatiques, aux conséquences de ces changements, aux risques potentiels qui y sont liés et aux mesures susceptibles d'être prises pour en restreindre les effets, fait ressortir l'urgence d'intervenir;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grand-Métis, à l'instar de ses citoyens et citoyennes, est consciente de l'importance de rallier l'ensemble des décideurs politiques et tient à démontrer son intérêt à s'impliquer et à s'investir dans la lutte contre le réchauffement climatique;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité de Grand-Métis a déjà mis en œuvre plusieurs actions qui visent à protéger l'environnement et souhaite poursuivre son engagement.

POUR CES MOTIFS :

Rés. : 2019-014

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil de la municipalité de Grand-Métis demande et invite les différents paliers gouvernementaux, partis politiques, acteurs publics et privés, à considérer sérieusement l'état actuel du climat et les risques associés à l'augmentation de la température moyenne du globe dans toutes les politiques et stratégies de développement et de croissance;

QUE le Conseil de la municipalité de Grand-Métis s'engage, à travers les actions de son plan de gestion des matières résiduelles, à analyser la mise en place de diverses initiatives pour diminuer l'impact environnemental, à court, moyen et long terme, sur l'ensemble de son territoire;

QUE le Conseil de la municipalité de Grand-Métis invite les différentes industries, commerces et institutions ainsi que l'ensemble des citoyens à jouer un rôle de premier plan dans la réduction des gaz à effet de serre et autres impacts environnementaux;

QUE la présente résolution soit acheminée vers les instances gouvernementales fédérales et provinciales nécessairement concernées par l'urgence d'agir à la sauvegarde de la Terre.

6.2 FORMATION FQM POUR 2019

Rés. : 2019-015

Il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire les élus suivants à ou aux formations suivantes :

ADJUGÉ! Les coulisses de la prise de décision en matière d'octroi de contrats – 16 février – 200\$ / pers

Monsieur Rodrigue Roy, maire
Monsieur Philippe Carroll, conseiller

Les programmes d'aides financières comme outils de développement – 6 avril (am) – 135\$ / pers

Chantal Tremblay, DG

Projet de loi 122 – 16 mars – 200\$ / pers.

Aucun

6.3 ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET INDUSTRIE MONT-JOLI-MITIS (CCI)

Le Conseil a pris la décision de ne pas s'inscrire à la CCI pour cette année. .

6.4 ADHÉSION À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)

Le Conseil a pris la décision de ne pas s'inscrire à la FCM pour cette année. .

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question s'est tenue de 19h50 à 20h05.

9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 20h05 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2019-016

Il est dûment proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2019